

**DIDACTIQUE  
DES LANGUES  
ÉTRANGÈRES**

# La langue maternelle en classe de langue étrangère

VÉRONIQUE CASTELLOTTI



**LIVRARIA  
FRANCESA**

Rua Barão de Itapetininga, 275  
01042-001 - São Paulo, SP  
Tel.: (11) 3231-4555 - Fax: (11) 3151-2051  
Rua Prof. Aílton Innocenti, 920  
04538-002 - São Paulo - SP  
Tel.: (11) 3849-7956 - Fax: (11) 3045-2331  
atendimento@livrariafrancesa.com.br  
www.livrariafrancesa.com.br

**CLE**  
INTERNATIONAL

## Langue maternelle, langue première, langue source... et quelques autres

Lorsqu'on demande à des locuteurs, en France, quelle est leur langue maternelle, on obtient généralement une réponse immédiate, formulée sans hésitation<sup>1</sup>. On pourrait donc penser que cette expression « langue maternelle », communément admise et utilisée, renvoie également à une signification précise et communément partagée. Pourtant, lorsqu'on interroge les mêmes individus<sup>2</sup> sur le sens qu'ils lui accordent, on constate que les définitions proposées et les domaines d'expérience auxquelles elles réfèrent ne coïncident que très partiellement. Il n'est donc pas étonnant, comme le note Louise Dabène (1994) que « la plupart des ouvrages de didactique, qui font de ce concept un usage intensif, ne le définissent pratiquement jamais ». Cette absence de définition se justifie par l'évidence même de la signification de ce terme dans les représentations qu'en développent les sujets, évidence déjà relevée lors d'une enquête menée en Touraine il y a près de vingt ans (Genouvrier, 1982), au cours de laquelle les témoins, interrogés sur la familiarité de l'expression « langue maternelle » éprouvent de grandes difficultés à répondre.

1. C'est du moins ce que je constate chaque année en distribuant aux étudiants, en début d'année, une fiche de renseignements portant la mention « langue(s) maternelle(s) ». En cinq ans, aucun n'a hésité pour remplir cette rubrique.

2. Là encore, ce sont les étudiants, en particulier ceux de la mention « français langue étrangère » de la licence, qui servent de référence à cette remarque.

Lorsqu'on tente cependant de faire expliciter les quelques éléments de définition proposés, on peut distinguer une certaine diversité dans les critères invoqués, dont la plupart sont également cités par Louise Dabène (1994) et Danièle Moore (à paraître).

Le premier critère est d'ordre **étymologique ou morphologique** : dans les explications apportées, comme dans de nombreuses langues, la langue maternelle est liée à la mère (*mother tongue*, *lingua materna*, « langue du lait » dans certaines langues africaines, etc.). Ce critère, souvent le premier qui vient à l'esprit, s'avère pourtant très discutable dans certaines situations sociales ou sociolinguistiques. Le fait que la mère de l'enfant, d'une part, entretienne avec lui la relation la plus régulière et continue n'est pas universellement partagé ; d'autre part, il existe des contextes où la mère parle à l'enfant une autre langue que la sienne : celle du père, dans certaines tribus amazoniennes par exemple, ou encore celle du pays d'accueil dans le cas de certaines familles migrantes. Cette référence à la mère renvoie aussi, selon Wald (1987) à « la représentation imaginaire d'une forme d'expression originelle : l'image d'une parole libre de toute contrainte de l'énonciation et antérieure à toute catégorisation ». Dans l'enquête tourangelle, la référence à la mère est massivement élargie à la sphère familiale : de nombreux témoins ont ainsi recours à l'association maternelle-mère-enfants-parents, alors que d'autres font émerger de l'expression « langue maternelle » un rapport aux origines, aux racines, à l'insertion culturelle (Genouvrier, 1982 : 59-61).

Le deuxième critère, souvent couplé avec le premier, est celui de **l'antériorité d'appropriation<sup>3</sup> lié au mode d'acquisition**. De cette primauté dans l'ordre d'acquisition découlent généralement plusieurs propriétés supposées de la langue concernée. Ainsi, on considère le plus souvent que le fait d'avoir intériorisé cette langue en premier, de manière naturelle et dès le plus jeune âge, confère *de facto* à la relation qu'on entretient avec elle un certain nombre de

3. J'entends ici « appropriation » comme un générique englobant l'ensemble des phénomènes (linguistiques, mais aussi sociaux, psychologiques, idéologiques, etc.) liés au fait d'accéder à une langue, de l'adapter à soi et de s'adapter à elle. Sur les termes *appropriation*, *acquisition*, *apprentissage*, voir les précisions terminologiques apportées dans le glossaire en fin d'ouvrage.

qualités intrinsèques, en particulier celles d'être maîtrisée avec le plus haut degré de compétence et de permettre d'exprimer sa pensée de la façon la plus précise possible. Là encore, ces présupposés peuvent être remis en cause au moyen de l'observation de quelques exemples : lorsqu'un locuteur n'est plus en contact pendant de nombreuses années avec sa L1, celle-ci n'est plus nécessairement la mieux maîtrisée, même si elle a été la première acquise ; de même, dans le cas de migrations, la langue de scolarisation prend souvent le pas sur la langue précédemment acquise, en particulier pour la formulation de certains types de notions ou de concepts ; on peut également évoquer le cas des écrivains qui choisissent d'écrire dans la langue de leur pays de résidence, parfois apprise tardivement (comme Julia Kristeva ou Hector Bianciotti, par exemple).

Cependant, le pouvoir conféré à ce critère demeure extrêmement prégnant, si l'on songe aux arguments développés notamment par nombre d'écoles de langue et par des responsables pédagogiques faisant valoir la supériorité linguistique de professeurs natifs (aux dépens même, parfois, d'une solide formation professionnelle...).

Des critères d'ordre **fonctionnel** et **identitaire** sont également invoqués, dans une moindre mesure toutefois que ceux déjà cités. On peut alors définir la langue maternelle comme celle que le locuteur emploie le plus, dans les sphères d'activités les plus diverses, ou encore comme celle à laquelle il s'identifiera de manière privilégiée, parce que c'est la langue emblématique du groupe ou de la communauté auxquels il adhère. Un cas extrême est cité par Dabène et Billiez (1984) au sujet d'un jeune d'origine algérienne ayant déclaré : « Ma langue c'est l'arabe mais je ne la parle pas ».

Ces quelques critères au moyen desquels on tente le plus souvent de définir ce qu'on entend par langue maternelle (et qui donc, par opposition, serviront également à caractériser une langue seconde ou étrangère) ne satisfont pas la plupart des sociolinguistes et des didacticiens des langues, dans la mesure où ils font intervenir des domaines de référence distincts mais dont, bien souvent, des éléments s'entremêlent, selon qu'on privilégie ce qui relève des conditions d'appropriation ou ce qui relève du statut sociolinguistique et des catégorisations sociales (voir Wald, 1987) de la langue considérée. La combinaison de ces critères fait intervenir un conflit entre les représentations d'une langue « naturelle » (celle de la mère) et

celle d'une langue « conceptuelle » (celle de l'école, qui permet les apprentissages fondamentaux).

La catégorisation opérée est donc nécessairement ambiguë, comme le rappelle également Besse (1997), et les termes alternatifs apparus au fil des années pour contourner l'emploi de l'expression « langue maternelle » témoignent largement de cette ambiguïté et du point de vue adopté pour fonder la dénomination proposée.

Ainsi, le terme « **langue source** » (associé à son corollaire « langue cible »), utilisé tout particulièrement par la linguistique contrastive puis par certains didacticiens, met l'accent sur le point de départ et le résultat à atteindre dans l'apprentissage, en présupposant une sorte de continuité linéaire de l'un à l'autre. Mais cette dualité même comporte ses propres limites : on valorise ici une conception dans laquelle on prend en compte chaque système de manière autonome, où les variations, contacts et recours à d'autres « sources » ne sont pas même envisagés.

L'expression « **langue native** », rencontrée plus rarement, renvoie à une vision plus restrictive d'un point de vue didactique, dans la mesure où elle insiste uniquement sur l'ordre d'acquisition, critère qui ne préjuge en rien de la maîtrise de la langue en question.

La « **langue de référence** », expression proposée par Sophie Moirand (1982) et reprise par Louise Dabène (1994), désigne quant à elle la variété scolaire, à travers laquelle se construisent les apprentissages fondamentaux, en particulier la lecture et l'écriture. Cette dimension, essentielle dans une perspective didactique, est cependant elle aussi partielle puisqu'elle privilégie la fonction métalinguistique aux dépens d'autres caractéristiques.

Plus largement répandue, l'expression « **langue première** » (par opposition à « langue seconde » ou « seconde langue ») présente l'avantage de référer à plusieurs critères. Si, là encore, l'ordre d'acquisition apparaît fondamental, l'adjectif premier peut aussi être interprété comme témoignant d'un degré d'importance, soit pour le locuteur lui-même, soit pour la société, l'école ou le groupe dans lequel il évolue. Cette dénomination présente également l'intérêt de prendre en compte une dimension psychoaffective, sans nécessairement la valoriser exagérément. C'est pourquoi je l'adopterai le plus souvent comme un terme générique, concentrant les différents aspects généralement attachés à la notion.

Il faut pourtant signaler que cette notion, quelle que soit la dénomination dont on la revêt, n'est opératoire que dans des situations sociolinguistiques relativement simples, au sein desquelles peu de langues sont en présence et où les statuts de chacune et les relations entre elles sont assez clairement explicités. Mais dans la plupart des régions du monde, les situations sociolinguistiques s'avèrent beaucoup plus complexes, avec des contacts de langues de différentes natures, ainsi que des statuts et des fonctions pouvant fluctuer, non seulement d'une langue à l'autre, mais aussi d'une région à l'autre, d'un moment à l'autre, d'une situation d'interaction à l'autre. Dans ces contextes, la notion de langue première perd largement de son intérêt, tant d'un point de vue sociolinguistique que didactique. C'est alors plutôt celle de **répertoire verbal** qui s'imposera, comme mieux à même de rendre compte des conditions d'appropriation et des situations d'emploi des langues. Cette notion, définie par Gumperz (1972), permet de d'englober l'ensemble des compétences langagières de l'individu, qui s'organisent et se structurent selon un éventail d'utilisations liées aussi bien aux statuts des différentes langues en présence qu'à leurs fonctions dans la communication et dans les choix identitaires des locuteurs. Ce répertoire n'est pas constitué au moyen de l'addition des langues en présence, mais s'organise plutôt en fonction d'opérations de combinaisons, diverses selon les sujets, les situations et les différentes langues, dont la maîtrise n'est pas nécessairement équivalente.

Cette notion de répertoire verbal, mobilisée par l'ethnographie de la communication et la sociolinguistique, intéresse également les didacticiens des langues, dans la mesure où elle permet de rendre compte de l'appropriation qui se construit dans la classe, à travers un jeu entre les différentes langues qui peut, là aussi, s'organiser de façon complexe.

#### Et la langue étrangère ?

On peut bien sûr user d'une pirouette et déclarer qu'est étrangère toute langue qui répond de manière inversée aux différents critères abordés ci-dessus pour tenter de définir ce qu'est une langue maternelle. Ainsi Besse (1987 : 14) considère qu'« une langue seconde / étrangère peut être caractérisée comme une langue acquise (naturellement) ou apprise (institutionnellement) après qu'on a acquis

au moins une langue maternelle et, souvent, après avoir été scolarisé dans celle-ci ». Mais là encore, lorsqu'on aborde des situations de terrain, on se heurte à un certain nombre d'obstacles et de nuances, visant à remettre en cause une catégorisation trop rigide.

Tout d'abord, une langue n'est bien sûr jamais étrangère en soi. Comme le remarque Besse (1997), ces expressions (langue étrangère, langue maternelle et leurs corrélés) « ne sont actualisables qu'auprès d'un individu ou d'un groupe d'individus, groupe qui ne coïncide qu'exceptionnellement avec ceux, portant le même nom, dont les institutions (politiques, scolaires, voire religieuses) ont la charge : tous les citoyens français n'ont pas pour langue maternelle le français, et tous les sujets qui l'ont ne sont pas citoyens français [...] ».

Cette relativisation est fonction d'un certain nombre de critères et d'éléments, variables selon les situations respectives des individus, des groupes et des institutions ainsi que des relations instaurées à de nombreux niveaux entre la langue / culture à apprendre et la (les) langue(s) / culture(s) déjà acquises.

Certaines langues apparaissent alors aux sujets comme plus étrangères que d'autres, ce degré d'étrangeté variant à la fois dans le temps et dans l'espace (cf. Dabène, 1994). On peut penser, par exemple, que le français devient aujourd'hui en Algérie une langue étrangère pour une grande partie de la population, après y avoir longtemps bénéficié d'un statut de langue seconde, voire, dans certains cas, de langue maternelle. Malgré cette évolution, on peut également supposer que le français est vécu majoritairement, par des apprenants potentiels, comme une langue moins étrangère en Algérie qu'en Chine...

Sans multiplier les exemples, on peut aisément vérifier comment des facteurs d'ordre notamment historique, géographique, culturel, politique, économique, linguistique ont une influence sur le statut des langues et sur le degré de familiarité / étrangeté vécu par les sujets (ce que Weinrich nomme la *xénité*<sup>4</sup>) et, en conséquence, sur la manière dont ceux-ci vont concevoir leur appropriation de la langue en question.

4. « Beaucoup de facteurs divers peuvent exercer une influence sur le degré de xénité que l'on éprouve alors. Parmi eux, l'apparence extérieure de la langue en question joue un rôle considérable. Quoi qu'en pensent les linguistes profession-

On perçoit bien, lorsqu'on se préoccupe de la multiplicité de ces facteurs, combien l'expression langue étrangère ne rend compte que malaisément de la diversité des situations et de leur dynamique, de la complexité des relations entre les différentes langues/cultures et des nuances qu'il faut alors distinguer, d'un apprenant à l'autre et pour un même apprenant.

De plus, passé un certain stade dans l'apprentissage, au-delà duquel les sujets s'avèrent tout à fait capables de communiquer (ne serait-ce que partiellement et imparfaitement) dans la langue considérée, et où celle-ci devient partie intégrante de leur répertoire verbal, celle-ci peut-elle encore être qualifiée d'étrangère ? Je rejoindrai sur ce point Henri Besse (*Op. Cit.*), pour qui « il est clair que ces définitions (de LE, LM, LS) ne sont vraiment pertinentes qu'en début d'enseignement / apprentissage d'une langue [...] » (*Besse, Op. cit.*)

Pour toutes ces raisons, et parallèlement aux alternatives proposées à l'expression « langue maternelle », un certain nombre de chercheurs ont tenté de contourner le problème en adoptant une dénomination jugée plus neutre, sans toutefois parvenir à se mettre d'accord sur un terme commun.

L'expression « langue non maternelle », outre qu'elle est peu élégante, présente le double défaut d'une caractérisation négative et de la reprise du terme « maternelle », dont on a pu voir combien il est peu opératoire.

L'emploi du terme « seconde langue », qui pourrait sembler le plus adéquat et qui est communément utilisé dans de nombreux pays, en particulier anglophones, pose un problème en français, parce qu'il désigne traditionnellement un objet différent, à savoir la deuxième langue étrangère apprise dans l'enseignement secondaire (on parle d'anglais première langue, d'espagnol seconde langue, etc.). Quant à l'expression « langue seconde », elle est elle aussi déjà mobilisée, en contexte francophone, pour désigner une langue ayant une forte présence et/ou un statut spécifique dans l'environnement considéré (cf. Cuq, 1991 et 2000).

nels, l'usager profane de la langue se forme déjà un jugement ou, je le veux bien, un préjugé sur le caractère plus ou moins étranger d'une langue, bien avant qu'il ne soit question pour lui de grammaire et de lexique [...] » (Weinrich 1986: 198).

Certains tentent d'échapper à cette difficulté en coordonnant les deux termes et en utilisant l'expression « langue seconde ou étrangère ». D'autres encore usent également de périphrases, telles que « langue enseignée », « langue à apprendre », « langue autre »...

Pour des raisons de commodité et de compréhension du propos, je continuerai à utiliser ici le plus souvent l'expression « langue étrangère », dans la mesure où je fais essentiellement référence à des situations scolaires au sein desquelles le niveau des apprenants est généralement peu avancé. Restant cependant consciente de son inadaptation vis-à-vis d'un certain nombre de situations, je l'emploierai comme un générique, tout en donnant, chaque fois que cela sera possible, des éléments permettant d'identifier la situation et d'apporter les nuances nécessaires.